



N° d'épreuve FFM _____ **334**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB LATRECEY**
N° d'affiliation _____ **1044**
Date _____ **05/06/2022**
Lieu _____ **LATRECEY**
Organisateur technique - **FUNCKEN ETIENNE**
E-mail _____ **etienne.labbe0030@orange.fr**
Téléphone _____ **06.84.09.06.43**

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **DEMANGEOT Damien** Licence : **083058**
Président du Jury ou Arbitre* _____ **SALM Olivier** Licence : **117900**
ODC Adjoint _____ **DIDON Remy** Licence : **200291**
Membre du Jury _____ Licence : _____
Commissaire technique responsable _____ **FERRAND Jean sebastien** Licence : _____
Responsable du chronométrage _____ **CHRONO CONSULT** Licence : **49206**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : **15h à 20h 04/06/22** Départ : **9h**
Contrôles Techniques : **15h à 20h 04/06/22** Arrivée : **18h30**
Remise des prix : **19h** *Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
INTERNATIONAL	16	indéfini	open	70€
LIGUE 1	16	indéfini	open	70€
LIGUE 2	16	indéfini	open	70€
LIGUE 3	14	indéfini	open	70€

cylindrée et permis conforme aux RTS enduro

Engagement :

Site Internet ---- **LMGE**
Contact ----
Téléphone ----

E-mail --

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non
Tarif :
Caution :

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **DORCTEUR NASR**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche **30km CHAUMONT 52**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30min**

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques :

Longueur de la boucle	85 km	Distance journalière	255
Nombre de Contrôles Horaires	2	Contrôles de Passage	4
• De type Banderolée (MX)	1	Longueur(s)	5 km
• De type Enduro (en ligne)	1	Longueur(s)	5km
• De type X-Trem		Longueur(s)	

Nombre de
spéciale(s) :

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☐ oui ☒ non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ oui ☒ non

Nombre de participants : **6 500**
(7 par kilomètre maximum)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **03/02/22**



MOTO-CLUB LATRECEY
52210 DANCEVOIR
06.84.09.06.43

Visa de la Ligue

Date : **09.02.2022**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date : **18/05/2022**
Numéro : **22/0446**



ENDURO ZONE UNION EUROPEENNE DE LATRECEY

REGLEMENT PARTICULIER

Le moto club de Latrecey organise le **dimanche 5 juin 2022**, un enduro Zone Union Européenne dont le PC, les contrôles techniques et administratifs, le départ ainsi que la remise des prix auront lieu à la sortie de Latrecey direction Ormoy sur aube.
Pour cette épreuve qui comptera pour les championnats GRAND-EST, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, HAUT-DE-FRANCE, ILE-DE-FRANCE et le championnat national Suisse, le règlement général sera celui du championnat de France d'enduro ainsi que le règlement particulier du championnat GRAND-EST.

CATEGORIES :

International (3 tours) : licences inter et LUE

Ligue 1 (3 tours) : licence NCO

Ligue 2 (2 tours) : licence NCO

Ligue 3 (1 tour) : licence NCO, LAJ ou NJ3 pour les pilotes de 50 cm³ âgés de 14 ans

Plaques rouges et numéros blancs

Plaques jaunes et numéros noirs

Plaques vertes et numéros blancs

Plaques noires et numéros blancs

CYLINDREES :

50 cc - **E1** : 100 à 125 cc 2T et 175 à 250 cc 4T - **E2** : +125 à 250 cc 2T et +250 à 450 cc 4T - **E3** : +250 à 500 cc 2T et +450 à 650 cc 4T

PARTICIPATION :

Les engagements et attributions de numéros se feront en priorité pour les ligues mentionnées ci-dessus, par date de réception de la demande d'engagement dûment remplie.

L'inscription se fera sur le site d'inscription de la LMGE et le règlement des droits d'engagement fixés à **70 €**

La date de clôture des engagements est fixée au **28.05.2022** sous réserve que le nombre maximal de pilotes ne soit pas atteint avant.

Le nombre de participants est fixé à **500** pilotes.

Le club organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote avec lequel il aurait eu des différends sur son épreuve au cours des années précédentes.

EQUIPEMENT DU PILOTE :

Les pilotes doivent être équipés :

- d'un casque en bon état répondant aux exigences FIM : Europe / ECE 22/05. Il est recommandé d'utiliser un casque datant de moins de 5 ans

- d'un vêtement en cuir ou matériaux équivalents

- de gants en cuir ou matière équivalente

- de Bottes

- d'une protection dorsale

CONTROLES ADMINISTRATIFS :

Ouverts le samedi 4 juin 2022 de 15h00 à 20h00 et le dimanche 5 juin 2022 de 7h00 à 9h00.

Les pièces justificatives suivantes devront être fournies en original (les photocopies ne seront pas acceptées) :

* Confirmation d'engagement

* Licence 2022

* Carte grise

* Permis de conduire

* Certificat d'assurance

* Feuille de passage aux mines pour les motos homologuées à titre isolé

CONTROLES TECHNIQUES :

Après le contrôle administratif, le pilote devra se présenter avec sa moto, son casque et sa dorsale au contrôle technique.

Les points suivants seront vérifiés : éclairage, pneus FIM avant et arrière, bruit, plaque d'immatriculation, casque homologué, numéro de cadre, garde boue arrière, embouts de poignée, leviers et protège-mains.

Tout pilote présentant une moto non conforme à un des points cités ci-dessus ne pourra prendre part à l'épreuve

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Une boucle (en forme de trèfle) d'une longueur de 90 km environ, traversera les communes de Latrecey, Veuxhailles, Boudreville, Dancevoir, Créancey, Ormoy. Le trèfle comporte 2 boucles (boucle 1 : bleu - boucle 2 : rouge)

En fonction de la catégorie choisie, il sera à parcourir 1, 2 ou 3 fois et comportera 2 contrôles horaires ainsi que divers contrôles de passage.

Les départs seront donnés par catégorie, 3 par 3 à partir de 9 heures et par ordre chronologique.

Deux épreuves spéciales banderolées seront chronométrées à chaque tour.

Le hors course d'une demi-heure ne sera pas appliqué pour les pilotes roulant en cylindrées 50 cc.

Tout pilote surpris à quitter ou couper le circuit fléché sera **exclu sans appel possible**.

Tout pilote traversant des prairies ou cultures hors circuit fléché ne pourra plus à l'avenir participer à l'enduro de Latrecey.

Le non-respect de la nature et de l'environnement par le pilote ou son assistance entraînera l'exclusion du pilote.

Tapis environnemental et extincteur obligatoires (non utilisation du tapis = pénalités ; 1^{ère} sanction 1 min, 2^{ème} sanction 5 min, 3^{ème} sanction disqualification). **INTERDICTION de fumer** dans la zone de ravitaillement.

Toute infraction au code de la route entraînera l'exclusion.

ASSURANCE :

De type RC garanties A, C et D souscrite auprès de MMA 52 Chaumont.

CLASSEMENT / REMISE DES PRIX :

Le classement et le chronométrage seront assurés informatiquement.

Des coupes et/ ou lots seront remis 3 premiers de chaque catégorie.

Seront également récompensées les premières féminines.

La remise des prix se fera une demi-heure après l'affichage des résultats, sur le podium près du départ.

OFFICIELS :

Directeur de course : DEMANGEOT D (083059) *Directeur Adjoint* : DIDON R (200291) arbitre : *SALIN O (112900)*
Commissaires piste : FUNCKEN Y (069654), LABBE E (083058), STASSENS F (174183), FUNCKEN E (049192), DEBLAIZE P (041944), MARTINOT F (140540), FLEURIOT Baptiste (204317).

Tout participant à cette épreuve reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, s'engage à le respecter en tous points et s'engage aussi à l'issue de la course et en cas d'accident à ne tenter aucune action en justice à l'encontre des propriétaires ou locataires des propriétés traversées pour des raisons inhérentes à des causes matérielles.

Les confirmations d'engagement seront retournées au plus tard, la semaine précédant la course. Aucun engagement ne sera pris par téléphone ; tous les engagements non conformes ou non réglés avant la date de clôture ne pourront être pris en considération ;

Tout pilote ne déclarant pas son désistement (motif à l'appui) avant le 30 mai 2022, ne pourra exiger le remboursement de ses droits d'engagements.



03/02/22
MOTO-CLUB LATRECEY
52210 DANCEVOIR
06.84.09.06.43

09/02/2022

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMB LAINE
Tél : 03.83.18.87.68